

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 20 mars 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Salle du Conseil de ville

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir ce 2^{ème} Conseil de ville de l'année. Je souhaite la bienvenue à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, qui répondra à nos éventuelles questions concernant le budget qui nous est soumis ce soir."

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que quelqu'un souhaite une modification ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Notre fraction souhaite modifier le point 9 de l'ordre du jour à la suite de la démission de M. Mathias Nikles de la Commission temporaire "Pour un développement durable". Notre fraction souhaite pouvoir nommer son remplaçant dans les plus brefs délais afin de perturber le moins possible les travaux de cette commission. Nous vous proposons donc la modification suivante :

"Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire "Pour un développement durable", en remplacement de Mme Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires."

Au vote, la modification du point 9 de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous pouvons maintenant procéder à l'appel, je passe la parole à Mme Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville."

...Mme Elisabeth Beck, secrétaire du Conseil de ville, procède à l'appel...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous sommes 28 conseillères et conseillers de ville présents ce soir. La majorité est à 15."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : approbation
5. Plan financier 2026 – 2029 : information
6. Examen du projet de budget 2025 : approbation
7. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC) : information
8. Nomination de deux membres au sein de la Commission action sociale, en remplacement de Mme Danika Perret et M. Etienne Geiser, démissionnaires

9. Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire "Pour un développement durable", en remplacement de Mme Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires
10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Yves Rochat, démissionnaire
11. Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances, en remplacement de MM. Etienne Geiser et Hervé Shimuna, démissionnaires
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines, en remplacement de M. Etienne Geiser, démissionnaire
13. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Martine Bourquin, démissionnaire
14. Motions, postulats et interpellations
 - 14.1. Motions
 - 14.2. Postulats
 - 14.3. Interpellations
15. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Christelle Bobillier (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), Mme Edanur Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : Mme Delphine Boillat (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR) et M. Patrick Grobéty

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusés : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Sébastien Goetschmann (Journal du Jura), M. Anthony Montandon (RJB), M. Yvo Ebe (Canal Alpha) et M. Linus Ehi (Telebielingue)

Public : 7 personnes sont présentes dans la salle

M. Michel Ruchonnet, président : "Au nom du Conseil de ville je souhaite la bienvenue à Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR, et Mme Edanur Gauchat, ARC, en tant que nouvelles conseillères de ville. Je leur souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Merci."

Mme Edanur Gauchat, ARC : "Merci."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025

M. Johan Wermeille, PLR : "A l'occasion de l'approbation du procès-verbal, permettez-moi, au nom de la fraction PLR, de revenir sur le déroulement de notre dernière séance, non pas pour remettre en question le résultat du dernier vote, mais pour engager une réflexion sur la manière dont le débat a été conduit. Des propos ont été tenus, et je me permets d'en citer quelques-uns :

"- M. Michel Ruchonnet, président : "Merci, M. Etienne Geiser, PLR, pour ce cours. Il y a tout de même beaucoup de personnes qui comprennent l'économie, je vous rassure."

- M. Michel Ruchonnet, président : "M. Etienne Geiser, PLR, je crois que les gens qui vont dire oui ou non l'ont mûrement réfléchi et connaissent les implications. C'est gentil d'être comme un papa pour nous, mais nous sommes de grands garçons et de grandes filles."

M. le Président, est-ce ainsi qu'un débat démocratique doit se tenir ? Est-ce bien le rôle du président de s'exprimer de la sorte lorsqu'un élu prend la parole ? Nous ne le pensons pas. La fonction présidentielle exige une impartialité absolue et un respect rigoureux du bon déroulement des débats. C'est pourquoi nous vous demandons, M. le Président, de vous en tenir strictement à votre rôle : garantir l'équité des échanges et veiller à ce que chaque voix puisse s'exprimer dans un cadre serein et respectueux. A ce titre, je tiens à rappeler une règle fondamentale du Règlement du Conseil de ville, et plus précisément l'art. 3, al. 7 : "Si la présidence participe à la discussion, la direction des débats doit être cédée à la vice-présidence.". Et puisque nous parlons de principes essentiels, posons-nous cette question : Devons-nous réellement voter pour savoir si nous avons le droit de débattre ? Sommes-nous ici pour réciter des textes préétablis, ou bien pour confronter nos idées, enrichir notre réflexion, et faire progresser nos décisions collectives ? Je conclurai par une citation de Joseph Joubert : "Il vaudra toujours mieux débattre d'une question sans parvenir à la régler que de la régler sans en débattre. Refuser de débattre sans conflit, c'est ne pas penser.". Alors soyons fidèles à l'essence même de notre mission. Offrons-nous le temps et les moyens d'un véritable débat. Car, au fond, n'est-ce pas la raison pour laquelle nous sommes ici ? Ainsi, notre fraction demande au Bureau du Conseil de ville qu'il tienne compte de cet épisode et de veiller à l'application du règlement lors de nos prochaines séances. Je vous remercie."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous remercie M. Johan Wermeille, PLR. Je vous souhaite d'être une fois à ma place. Vous comprendrez peut-être certaines choses. Je n'ai jamais refusé le débat. Ce que je voulais éviter c'était les conflits de personnes. Je voulais que l'on débattre sur le sujet et les idées. Mon idée était de donner la parole une fois que les trois fractions se seraient exprimées. Cela me paraissait beaucoup plus profitable. En début de séance, et même avant que la séance ne débute, il y avait déjà une électricité certaine. Nous partions dans un débat de chiffonniers, ce que je voulais absolument éviter, parce que ce n'est pas digne de ce que nous devons montrer. Vous avez eu la parole. Mon idée, je viens de vous la rappeler. Je connais parfaitement le règlement. Maintenant, une présidente ou un président de Conseil de ville peut avoir aussi son franc-parler. Si vous relisez à nouveau le procès-verbal de cette séance, je pense que cela ressort clairement, ce que je suis, et comme je suis. Lorsque vous serez à ma place, vous serez comme vous êtes. Je vous remercie pour cette remarque que je comprends tout à fait, mais je n'en fais pas la même lecture. D'ailleurs, je pense que si mon vote avait été différent, je serais le meilleur des types pour ceux qui me critiquent. Ce n'est pas grave. Il y a une phrase que l'on attribue à Churchill et que je trouve très bien. Elle dit : "Si tu veux de la reconnaissance, ne fais pas de la politique : achète un chien.". Sur ce, j'en ai terminé, je pense que nous pouvons aller de l'avant."

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il d'autres remarques ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025 est approuvé par 26 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 absentions.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : "Au niveau des représentations :

- 21 février 2025 : Séance avec le comité d'organisation de l'Imériale. Etait présent également notre maire. C'est une équipe solide et très bien structurée. Nous aurons une belle Imériale 2025.
- 27 février 2025 : Vernissage au CCL de l'exposition sur les procès en sorcellerie dans notre région. L'exposition se situe au Musée de Saint-Imier jusqu'en octobre de cette année et se base notamment sur les archives de l'ancien Evêché de Bâle. C'est un volet très intéressant de notre histoire régionale.
- 1^{er} mars 2025 : Vernissage à Espace Noir du 60^{ème} anniversaire du Photo club Moutier. L'exposition se tient jusqu'à fin mars. Plusieurs thèmes sont abordés, notamment l'énergie et l'industrie. Ces deux thèmes collent admirablement à notre Cité imérienne qui est une terre d'énergies industrielle et technologique.

Et puis vous informer que le 12 février 2025, le Bureau du Conseil de ville s'est réuni pour définir une charte de communication."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la Chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations. J'ai plusieurs nouvelles réjouissantes à vous partager ce soir, preuve que Saint-Imier reste malgré le contexte financier actuel une commune dynamique, tournée vers l'avenir et dans laquelle il fait bon vivre.

Tout d'abord, et pour faire suite à l'abandon du projet Abattoirs qui vous avait été annoncé en octobre 2023, j'ai le plaisir de vous annoncer que les trois partenaires historiques de la Municipalité ont tous trouvé une alternative. Mieux encore, ils ont tous trouvé une alternative dans notre Cité.

Cela ne vous aura pas échappé, la Police cantonale déménagera dans les anciens locaux de la Banque Cantonale Bernoise, à la Rue Basse. Un permis a été publié récemment, afin de prévoir des aménagements nécessaires à l'accueil d'un poste de police dans ces locaux. Ce poste deviendra le siège de la région Pierre-Pertuis Sud, garantissant un nombre important d'agents et offrant des locaux modernes et adaptés aux besoins actuels. Ce sera aussi l'opportunité de réaffecter cet ancien bâtiment.

Le Médicentre du Réseau de l'Arc, quant à lui, s'installera à côté de la Place du 16-Mars, le long de la Rue Francillon, dans une surface commerciale vide. Ce projet permettra de regrouper sous le même toit plusieurs médecins généralistes ainsi qu'un centre de physiothérapie. Idéalement situé au cœur de Saint-Imier, le Médicentre pourra accueillir dès 2026 la population.

Finalement, le Parc Chasseral déménagera de la Place de la Gare, à la Rue Sans Souci non loin de là. En effet, les 24 collaborateurs étaient quelque peu à l'étroit dans les locaux appartenant à notre commune. Depuis octobre 2023, le Conseil municipal n'a pas ménagé ses efforts afin de trouver des solutions pour les trois partenaires précités. Le résultat est au rendez-vous et c'est avec une certaine satisfaction que je peux donc vous confirmer que le travail de l'exécutif a porté ses fruits. Je tiens à remercier mes collègues pour leur aide et leur soutien.

Demain, ici à la Salle de spectacles, nous pourrons aussi marquer officiellement l'inauguration des nouveaux espaces de conservation de Mémoires d'Ici, ainsi que le 25^{ème} anniversaire de cette institution incontournable du Grand Chasseral. Deux membres du Conseil-exécutif feront le déplacement pour cet événement d'importance, de même qu'un important parterre d'invités.

Finalement, c'est le 29 avril prochain que Saint-Imier aura l'honneur d'accueillir le Prologue du Tour de Romandie. L'espace d'une après-midi, durant près de trois heures, les meilleurs coureurs cyclistes du moment offriront un spectacle relayé par 135 chaînes de télévision sur les cinq continents. Il s'agira d'une occasion unique de faire rayonner notre commune dans notre région, mais aussi bien plus loin à la ronde. Cette manifestation sera également un défi de taille. Notre localité sera bouclée durant toute la journée du 29 avril. J'invite d'ores et déjà les Imériennes et les Imériens à prendre leur disposition. Durant cette journée, les déplacements à véhicule seront très compliqués, voire impossibles selon les secteurs. L'usage des transports publics est vivement encouragé. J'en profite pour remercier le comité d'organisation pour l'immense travail effectué et encore à effectuer et vous invite à participer nombreux à cette manifestation.

Avant de terminer, je profite ce soir pour féliciter un jubilaire. Je crois que cela mérite d'être marqué. Cela fait en effet 20 ans, et je crois qu'il sait de quoi je parle, que notre vice-chancelier officie au sein de la Municipalité de Saint-Imier. Cela fait 20 ans qu'il s'occupe de la rédaction des procès-verbaux du Conseil de ville, et je pense que cela mérite bien un applaudissement et nos remerciements."

...Applaudissements...

M. Corentin Jeanneret, maire : "Voilà, j'en ai terminé avec mes communications."

...Il est 19 h 48, arrivée de M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité...

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives :

"Piscine découverte :

L'ouverture du site est programmée pour le 17 mai 2025. Nous nous réservons la possibilité de retarder cette ouverture en fonction des conditions climatiques.

Patinoire :

Quelques mots pour vous informer que la pose des panneaux photovoltaïques va commencer ces prochains jours. Si tout se passe sans accrocs, l'installation devrait être finalisée et opérationnelle fin juillet de cette année."

M. Michel Ruchonnet, président : "La parole semble ne plus être demandée, nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour."

4. Modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier : approbation

Rapport du Conseil municipal :

Lors de sa dernière séance, votre Autorité a accepté une modification du Règlement du FS Fonds de développement sera nécessaire avant l'approbation du budget. Afin de mettre en œuvre la proposition faite dans le cadre du budget 2025, il convenait en effet de modifier l'art. 13 ch. 1 let. f du Règlement.

Suite au compte-rendu paru dans la presse, la Municipalité a été contactée par l'OACOT. En effet, l'OACOT considère que la formulation de notre règlement contrevient à l'article 87 de l'Ordonnance sur les communes (OCo).

Afin d'être en règle, votre Autorité doit donc se prononcer une nouvelle fois sur la modification de cet article, dans le but d'adopter une formulation conforme au droit. Nous relevons que la formulation actuelle, en vigueur depuis de nombreuses années, n'était déjà pas conforme au droit. L'Exécutif s'étant basé sur l'ancienne formulation qui était en vigueur n'a pas envisagé que le texte actuellement en force était contraire au droit.

Au vu de ce qui précède, il est proposé la reformulation suivante ainsi que l'ajout d'un alinéa :

"L'alimentation future du Financement spécial destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier s'opère par :

f. un prélèvement sur le produit de la taxe immobilière déterminé par le Conseil municipal,"

⁶ En cas de problème financier, le Conseil municipal pourra renoncer à l'attribution prévue à la lettre f ci-dessus."

Ce texte a été soumis au préalable à l'OACOT pour validation. Dans un courriel daté du 28 février 2025, l'OACOT a confirmé que le texte était conforme au droit cantonal.

Compte tenu de ce qui précède, il sera désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025 mais pourrait s'avérer utile à l'avenir.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal vous recommande d'approuver les modifications du Règlement du FS Fonds de développement.

Ouverture de la discussion :

Mme Paula Tanner, ARC : "Lors de notre dernière séance, ARC avait déjà accepté une modification du Règlement du FS de développement. Cette modification devait être acceptée avant l'acceptation du budget. Entre-temps nous avons pris connaissance des recommandations de l'Oacot et nous comprenons la nécessité de cette nouvelle formulation ainsi que l'ajout d'un alinéa. Avec cette modification, et comme mentionné dans le rapport du Conseil municipal, c'est désormais possible à l'avenir de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière excédant 1 pour mille. Cette amélioration servira non seulement pour le budget 2025 mais pourrait s'avérer utile à l'avenir. Nous reconnaissons cette nécessité de changement mais nous réitérons notre demande à nos autorités, ainsi qu'aux collaborateurs du service des finances et de l'économie, de rester attentifs et veiller à que ce fonds ne tombe pas dans l'oubli. Nous estimons que c'est primordial pour l'économie de notre commune de continuer à alimenter ce fonds. Il nous semble que c'est par ce biais que nous allons pouvoir continuer à soutenir le développement de Saint-Imier. Ainsi, la fraction

Alternative régionale et communale suit la Commission des finances et le Conseil municipal et approuve les modifications du Règlement du financement spécial destiné au développement de Saint-Imier."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Au nom de la fraction PLR, nous prenons acte de la proposition visant à modifier l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Nous avons déjà pris position favorablement sur ce point lors du dernier Conseil de ville. La nouvelle formulation demandée par l'Oacot ne nous pose pas de problème. Dans cet esprit, nous acceptons cette modification, convaincus qu'elle constitue une des réponses adéquates aux défis budgétaires actuels."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Suite à l'exigence de l'Oacot de mettre en conformité de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement concernant le financement spécial destinée au développement de Saint-Imier, qui avait été approuvé lors du Conseil de ville du 15 janvier 2025, le Conseil municipal nous demande d'approuver ce soir la reformulation mentionnée dans son rapport du 4 mars 2025, concernant la lettre f et l'ajout de l'alinéa 6. Cette modification est ainsi conforme au droit et permettra de décider d'une autre attribution pour le produit de la taxe immobilière si nécessaire. La fraction socialiste accepte à l'unanimité les modifications dudit règlement."

Au vote, la modification de l'article 13, chiffre 1, lettre f du Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité.

5. Plan financier 2026 – 2029 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :

La documentation qui vous est remise comprend le projet de budget 2025 révisé une nouvelle fois. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la Loi sur les communes (LCo).

Le 24 novembre 2024, le Corps électoral imérien a refusé à près de 70 % le projet de budget 2025 qui avait été préavisé favorablement par la Commission des finances, le Conseil municipal et votre Autorité. Pour rappel, il avait été proposé d'une part d'augmenter la quotité d'impôt de 2 dixièmes, soit de la faire passer de 1,75 à 1,95 (augmentation des revenus de l'ordre de CHF 1,42 million), et d'autre part de prélever sur des provisions afin, au final, de pouvoir présenter un budget pratiquement à l'équilibre. Suite à ce refus clair du peuple le Conseil municipal s'est immédiatement remis au travail pour élaborer un budget 2025 sans augmentation de quotité d'impôt.

Le 15 janvier dernier, votre Autorité **refusait**, à une courte majorité (voix prépondérante de la présidence), le projet de budget qui vous était soumis. Pour faire suite à ce refus, le Service des finances a remis l'ouvrage sur le métier sans tarder. C'est ainsi que deux séances ont été convoquées avec la Commission des finances, dans le but de **sortir** aussi vite que possible de cette situation. Lors de la première séance, dans un esprit novateur et d'ouverture, les chefs des fractions représentées au Conseil de ville ont été invités. En effet, comme peu d'arguments ou de contre-propositions ont été évoqués le 15 janvier, il était nécessaire de mettre les forces politiques locales autour de la table afin d'esquisser les contours d'un consensus, donnant ainsi toutes les chances à cette nouvelle version du budget 2025 d'être acceptée.

Afin de ne pas repartir de zéro et dans un souci d'efficacité, le budget soumis au Conseil de ville le 15 janvier a servi de **base de discussion** et de point de départ. Au terme des discussions avec les chefs de fraction et des discussions au sein de la Commission des finances, il a été décidé des mesures suivantes :

- pas d'augmentation de la quotité d'impôt;
- renchérissement de 1 % pour le personnel communal (y compris le CM) dès le 1^{er} janvier 2025;
- ouverture normale de la piscine en plein air;
- bassin de natation fermé en 2025 mais réparation pour réouverture courant 2026;
- attributions aux 3 FS d'entretien : CHF 470'000.00 pour les immeubles du PA, CHF 64'900.00 pour les immeubles du PF, CHF 277'500.00 pour les routes;
- prélèvement sur le FS impôts PM de CHF 1,0 million;
- réductions exceptionnelles et uniques de certaines charges;
- prélèvement sur diverses provisions de l'ordre de CHF 240'000.00;
- pas d'attribution du 0,2 pour mille de la taxe immobilière au FS Fonds de développement;
- incorporation des deux amendements demandés durant la séance du Conseil de Ville du 15 janvier 2025 (comptes 1110.3130.05 et 2170.3010.02).

Sur la base de ces **quelques modifications**, un consensus a pu être trouvé entre les partis politiques imériens, démontrant que la base de travail de l'Exécutif était adéquate. Des concessions ont été faites, notamment en ce qui concerne le fait de ne plus toucher la quotité avec cette nouvelle version, tout comme le fait d'accorder le renchérissement au personnel communal avec effet rétroactif au 01.01.2025.

Le nouveau budget qui vous est remis laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de l'année 2025 de CHF 763'665.00, qui a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2029 et dont vous trouverez les résultats dans la partie 13 et un déficit du compte de résultat global de CHF 1'016'840.00. Ce résultat a été obtenu, en plus des mesures précitées, avec une **quotité d'impôt inchangée** de 1.75 et des prélèvements sur des réserves de l'ordre de CHF 1'240'000.00.

La Commission des finances a souhaité envoyer un **message clair** envers les autorités et la population avec un budget explicitement déficitaire, qui représente la situation dans laquelle se trouve la Municipalité.

Le Conseil municipal a pris connaissance des retours de la Commission des finances et a décidé de soumettre à votre Autorité le budget tel quel, **sans l'amender**. En effet, l'Exécutif est convaincu que ce budget prend en considération les avis des différentes fractions et qu'il est consensuel. Il fait aussi apparaître clairement un déficit, ce qui est cohérent avec la situation qui est la nôtre. Le Conseil municipal soutient clairement l'octroi du **renchérissement** au personnel communal dès le 01.01.2025. Comme il s'y était engagé, il a reconsidéré sa position à la lumière des premiers éléments en sa possession concernant le bouclage 2024. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie qu'il avait annoncée et communiquée au moment de la deuxième mouture du budget 2025 devant votre Autorité. Il s'agit d'un message fort auprès du personnel communal, mis à contribution par l'absence de budget et confronté sur le terrain à de plus en plus de comportements hostiles.

Afin de donner toutes les chances à l'augmentation de quotité, le Conseil municipal est favorable à ce qu'un **plan de communication** soit mis en place afin que le souverain dispose de toutes les informations afin de prendre une décision éclairée. Ceci prendra du temps et l'adoption du budget 2025 qui vous est soumis permettra au peuple de se rendre compte de ce que veut dire un budget sans augmentation de quotité mais avec des coupes budgétaires afin d'atteindre l'équilibre et de résorber le déficit structurel.

Pour le surplus, les deux précédents messages, en particulier celui qui accompagnait le budget discuté lors de votre dernière séance, restent d'actualité et le Conseil municipal s'y réfère afin d'éviter les redondances.

La commission des finances et le Conseil municipal proposent au Conseil de ville un budget 2025 qui présente un déficit du compte général de CHF 763'665.00 et un déficit du compte global de CHF 1'016'840.00. Ces déficits se basent sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰;
- une taxe des chiens de CHF 70.00 pour le village et CHF 40.00 pour la montagne;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014;
- eaux usées : CHF 2.50/m³ (hors TVA) + taxes de bases (par paliers) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 20 octobre 2022;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.00/ max. CHF 450.00).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le projet de budget 2025.

Ouverture de la discussion :

M. Tharin Christian, PLR : "Notre fraction a pris connaissance du plan financier 2026 – 2029 avec une attention toute particulière. Au vu de la situation financière dans laquelle notre collectivité se trouve, notre fraction est de l'avis qu'il faut revoir totalement ce plan financier. Pour rappel, la prévision d'endettement de la commune se monterait à plus de 80 millions si tout ce plan financier est appliqué. Nous sommes en revanche tombés d'accord sur le fait de ne pas modifier le plan financier 2026 – 2029 présenté mais que la proposition du plan financier 2027 – 2030 que nous recevrons cet automne doit être fondamentalement revu. Notre fraction pense tout d'abord qu'il ne faut plus que ce plan financier fasse office d'une liste de cadeaux à adresser au père Noël et ce dans le but de pouvoir potentiellement faire des projets. Il nous semble important que seuls les projets aboutis et réalisables dans les délais proposés figurent dans ce plan. Il nous importe dans un deuxième temps de faire également une priorisation de ces projets. Est-ce que tous les souhaits ont une importance capitale dans l'épanouissement de Saint-Imier ? Naturellement cela dépend de chaque point de vue. Est-ce que le remplacement de tous les véhicules prévus sont nécessaires ? Il nous semble que l'aspect technique et économique doit faire l'objet d'une évaluation avant de concéder à une nouvelle dépense de remplacement. Enfin, la priorisation des projets ne veut pas dire qu'il faut faire les choses au rabais. Il nous est en effet important que lorsque des travaux sont effectués, ces derniers soient réalisés correctement et pas à moitié. Autant privilégier la qualité à la quantité. Par exemple, si les conduites d'eau d'une rue doivent être refaites, l'ensemble des canalisations devraient aussi être planifiées et le cas échéant changées. Il est totalement inopportun et ce d'autant plus par les temps qui courent de devoir ouvrir la même rue plusieurs années à la suite car nos services ne sont pas capables de collaborer et de planifier ensemble. Une meilleure collaboration entre les services doit être absolument mise en place et nous attendons que le Conseil municipal donne les impulsions nécessaires. Nous prenons certes connaissance du plan financier 2026 – 2029. Mais nous attendons surtout que nos réflexions soient prises en considération lors de l'établissement du plan financier 2027 – 2030 qui selon nous doit totalement être remanié."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous avons pris bonne note des remarques du groupe PLR. Le Conseil municipal n'a pas attendu les discussions de ce soir, puisque nous avons directement eu courant février 2025 une rencontre avec les chefs de Départements et les chefs de services concernés. Il s'agit surtout des départements techniques (Equipement, Urbanisme et mobilité, Bâtiments et infrastructures sportives). Qui dit refonte du plan financier, dit nouvelle base pour le budget et vu la situation actuelle cela serait rajouter encore des complications

pour l'élaboration du budget 2025. Mais, il est clair que le désendettement doit passer par une refonte du plan financier, et effectivement il faudra faire des choix politiques. Et, c'est aussi à vous, lorsque des crédits vous sont présentés, de décider s'ils doivent être approuvés ou non. Nous avons des défis, des projets. La situation est compliquée. Après, il faut être conscient que des choix doivent certes être faits, mais par exemple si des conduites doivent être refaites, on ne peut pas dire qu'on ne les refait pas. L'assainissement de l'Ecole secondaire est un énorme projet à plusieurs millions. Il y aura beaucoup de choix à faire. Faire des choix c'est renoncer. Mais, choisir, c'est nécessaire dans la situation qui est la nôtre. Je partage votre prise de position lorsque vous parlez de "faire au rabais". Ce n'est pas le but non plus. Cela ne servira à rien de sous évaluer, et de devoir revenir par la suite. Je pense que ceci est compris et partagé par tous."

M. Michel Ruchonnet, président : "La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant."

6. Examen du projet de budget 2025 : approbation

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que qu'un souhaite que le budget soit repassé en revue chapitre par chapitre, comme lors de notre séance extraordinaire du 15 janvier 2025 ?"

...Aucun membre ne se manifeste...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, alors je vous donne directement la parole pour vos déclarations."

M. Christian Tharin, PLR : "Notre fraction ne s'oppose pas au fait d'augmenter la masse salariale de 1 % en faveur du personnel communal en raison du renchérissement 2024. En revanche, notre fraction souhaite que cette augmentation soit accordée dès le 1^{er} juillet 2025 au lieu de la proposition du 1^{er} janvier 2025. Nous motivons cette proposition de plusieurs manières tout en prenant aussi exemple sur tous les niveaux de l'état. Nous commencerons de nommer nos raisons par l'échelon supérieur avant de descendre les échelons administratifs.

1. Le Conseil fédéral a décidé en 2024 de réaliser des économies entre 180 et 200 mio de francs sur les charges du personnel de la Confédération jusqu'en 2028. Le Conseil fédéral a ainsi déjà annoncé réduire dans son plan financier 2026 le taux de renchérissement accordé de 1 % à 0.5 % réalisant ainsi une première économie de 30 mio de francs. En outre le solde du renchérissement accumulé lors des dernières années a aussi été réduit de 0.5 %.
2. Nos cantons voisins retiennent ou ont retenu un montant sur le salaire mensuel de leurs collaborateurs et collaboratrices afin de contribuer à l'amélioration des finances cantonales.
3. Il ne serait pas supportable de donner un mauvais signe à la population en accordant cette augmentation pour l'année complète alors qu'une augmentation d'impôts a été refusée. Nous sommes en effet de l'avis que le personnel communal doit aussi contribuer, dans une moindre mesure, à améliorer les résultats financiers de notre commune. Nous sommes en revanche bien conscients que notre proposition ne va pas régler le déficit structurel connu de nos finances et que d'autres mesures devront être prises avant de couper davantage dans les charges du personnel.
4. Il faut maintenir une rigueur budgétaire nécessaire et ce malgré les premiers éléments du bouclage des comptes 2024 dont le Conseil municipal nous fait part dans la documentation qui nous a été remise. Nous sommes en effet de l'avis que nous devons

maintenir cette rigueur budgétaire nécessaire et que, si les comptes 2024 s'annoncent nettement meilleurs que les prévisions annoncées, il ne faut pas relâcher la pression car nous ne savons naturellement pas ce que l'avenir nous réserve.

5. Facilitons le travail du Service des finances. En effet, accorder le renchérissement de manière rétroactive augmentera la charge de travail au moment de faire les décomptes de salaires. Ce travail supplémentaire est de notre point de vue inutile dans le sens que cela engendrera plus de coûts et des heures supplémentaires au détriment du fonctionnement de notre commune.
6. Démontrons à la population que le personnel de la commune a déjà fait certains efforts dans le cas où une augmentation d'impôts serait à nouveau demandée dans le cadre du budget 2026, budget qui nous occupera cet automne.

Nous sommes conscients des efforts qui seront consentis par nos collaborateurs et collaboratrices et notre proposition n'entache en rien la valeur que nous leur accordons. Elle s'inscrit ainsi dans un esprit de solidarité temporaire et de responsabilité afin de se diriger vers un équilibre financier de la commune. En adoptant une mesure de renchérissement modeste, nous montrons à la population que nous prenons acte de leur volonté, notamment en matière d'impôts, et que nous assumons une gestion des deniers publics cohérente et responsable. Nous voyons également cette démarche comme une étape dans une stratégie budgétaire globale permettant de consolider nos finances à l'avenir. Naturellement cette mesure ne doit pas forcément se répéter chaque année. Pour toutes ces raisons, nous recommandons d'accepter notre proposition d'augmenter la masse salariale en offrant un renchérissement de 1 % pour le personnel dès le 1^{er} juillet 2025 au lieu du 1^{er} janvier 2025."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Christian Tharin, PLR. Nous allons battre le fer tant qu'il est chaud et voter cette proposition."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que qu'un souhaite réagir par rapport à ce que vient de dire M. Christian Tharin, PLR ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Oui, alors juste une réaction. Accorder une augmentation salariale pour couvrir le renchérissement aux employés communaux, cela signifie un versement quelque peu supérieur à CHF 50'000.- (dans le compte global) pour une année. C'est anecdotique par rapport à un budget présentant un roulement de plus de CHF 61 mios."

M. Christian Tharin, PLR : "Mme Elisabeth Beck, PS, vous avez parfaitement raison en parlant que ces CHF 25'000.- (dans le compte général). Et on pourrait même dire que c'est anecdotique sur les 61 mios. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais, ce qui est important c'est l'aspect symbolique, et de montrer notre volonté pour sortir de cette situation. Et que notre personnel participe à cette amélioration budgétaire. C'est le principe qui est important."

Mme Paula Tanner, ARC : "J'aimerais revenir sur cette question de renchérissement. Je le vois plutôt en lien avec l'augmentation du coût de vie. Cette année vu les conditions financières, notre personnel communal a bien compris que les augmentations de salaires, les attributions individuelles, n'étaient pas possibles. Ils sont bien conscients de ceci. Maintenant, accorder le renchérissement avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, je ne pense pas que c'est aller contre nos principes d'économie. Il faut tout de même dire que c'est grâce à eux que notre commune tourne. Donc, j'estime que 1 % ce n'est pas du luxe."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons donc la proposition du PLR. Je vais la mettre au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec une compensation du renchérissement à partir du 1^{er} juillet 2025 sont priés de le manifester par un lever de main."

La majorité refuse cette proposition, alors que 12 voix l'avait acceptée.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous redonne la parole si vous souhaitez encore vous exprimer."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je ne veux pas rallonger, mais juste vous donner encore quelques éléments. Vous avez reçu le nouveau message du Conseil municipal. Nous sommes à la 11^{ème} variante du budget. Alors, afin de ne pas se perdre voici quelques explications. Suite à la séance extraordinaire du Conseil de ville du 15 janvier dernier, le Conseil municipal et la Commission des finances ont revu à nouveau le budget. Vu l'impasse dans laquelle on se trouvait, les 3 chefs des fractions ont été reçus en séance de Commission des finances. Ils ont pu s'exprimer sur ce qui a mené au refus du budget présenté le 15 janvier 2025, et notamment les points clef. Ces points clef sont résumés à la page 2 du message du Conseil municipal. Il y a deux choses fondamentales qui sont sorties de cette rencontre. C'est un accord des partis de ne pas augmenter la quotité d'impôt pour le budget 2025, et d'accorder le renchérissement au personnel communal. Après, il y a d'autres points, comme l'attribution de certains montants dans les Fonds spéciaux. C'est aussi de faire apparaître un déficit dans le cadre de ce budget et cela donne un peu plus de 750'000.- francs du compte général, et c'est la volonté de la Commission des finances, et de l'exécutif. Ceci sera repris dans les médias, et l'on voit qu'ils sont bien représentés ce soir. C'est aussi de montrer que la situation est sérieuse. Présenter un budget à l'équilibre, ou trop équilibré, cela peut fausser la compréhension. L'élaboration du budget 2026 n'a pas commencé, mais c'est de déjà préparer le terrain pour 2026. L'idée c'est aussi de sensibiliser la population à une augmentation d'impôt. Vous avez aussi pu voir que le Conseil municipal n'a pas voulu amender le budget qui vous est soumis. Ceci est déjà arrivé, mais pour le présent budget ce n'est pas le cas. C'est un projet de budget consensuel. Il nous a semblé que ce n'était pas au Conseil municipal de venir faire des corrections dans ce budget. Nous sommes le 20 mars 2025, et j'ai bon espoir que nous aurons un budget approuvé ce soir. Si c'est le cas, nous allons publier son approbation dans la Feuille d'avis officielle vendredi prochain le 28 mars 2025, puis il y aura le délai référendaire, et toute la procédure obligatoire. Nous aurons fait 5/12 de l'année sans budget. Nous pouvons vous garantir que c'est très compliqué au quotidien, que ce soit pour l'exécutif ou pour le personnel, de fonctionner sans budget. On doit analyser toute une série d'éléments avant de pouvoir aller de l'avant (existence d'un contrat, dépense liée,...). Nous savons qu'il y a la surveillance de l'Oacot, de la Commission de gestion. Il y a beaucoup de garde-fous. C'est très lourd à vivre au quotidien. Le Conseil municipal vous invite à valider le budget présenté de ce soir. C'est un budget qui est consensuel pour lui donner le plus de chances possibles de passer. Nous avons aussi l'audit qui est bien avancé avec le bureau Compas management. Ceci permettra de l'utiliser dans le cadre de l'élaboration du budget 2026. On ne peut pas demander à la population d'éponger le tout. On doit montrer l'exemple. On doit faire différemment. La solution sera plurielle et nécessitera de mettre tous ces éléments dans un shaker (soit une augmentation d'impôts, des solutions d'économie, etc.) afin de trouver une solution consensuelle et acceptable par tout le monde. Voilà, je vous encourage à voter ce budget. Si cela devait ne pas être le cas, il faudrait que début avril 2025, c'est-à-dire pratiquement demain, que les documents repartent à nouveau en Commission des finances, et qu'un nouveau budget soit refait dans un temps records pour tenir le calendrier. Je vous rappelle que si au 30 juin il n'y a pas de budget entré en force, c'est le canton qui fera notre budget, et l'on ne pourra pas le remettre en question. Merci pour votre attention."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. le maire pour ces explications utiles."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite poser des questions à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni ?".

...Aucun membre ne souhaite poser de question...

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, continuons les déclarations des fractions. Je donne la parole."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Il n'est pas évident de vivre sans budget, nous en sommes conscients. Mais, la fraction ARC ne regrette pas le combat mené en janvier dernier. Il était important pour nous d'obtenir quelque chose de plus honnête, de plus raisonnable et de plus consensuel. Ce soir, nous pouvons affirmer que la version qui nous est soumise au vote est en accord avec nos convictions et nos valeurs. C'est un budget qui reflète la situation financière de notre ville et qui nous force à voir la réalité en face pour les années futures. En parlant d'avenir, il est primordial que le projet de budget 2026 soit étudié dès demain. Les défis financiers qui attendent notre commune doivent être au centre des débats. La population doit être informée rapidement par le biais d'une communication riche et constructive de la part du Conseil municipal. Une communication qui permette les échanges et les questions. Nous insistons vivement sur ce point. D'ailleurs, petite parenthèse, en matière de communication, nous souhaitons rappeler à nos autorités qu'il est toujours fâcheux et délicat de voir se dévoiler dans la presse des mesures et des décisions qui n'ont pas encore été votées par le législatif. Cela crée de l'incompréhension, de fausses joies ou de mauvaises surprises. Nous espérons que cela ne se reproduira plus à l'avenir. Cela dit, ce soir, nous préavisons favorablement le projet de budget 2025 sans aucune modification. Cette version permet à la fraction ARC de travailler en confiance avec les autorités. Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies encore une fois dans ce dossier. L'attente pour le finaliser était longue mais bénéfique."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste remercie le service administratif et la Commission des finances pour le travail supplémentaire qu'une non-acceptation du budget a généré et pour l'élaboration de ce nouveau projet de budget qui considère davantage les arguments exposés par les conseillères et conseillers de ville lors des séances précédentes, dans un esprit novateur et d'ouverture. Celui qui nous est soumis ce soir n'est pas à l'équilibre avec un déficit de CHF 763'665.-, mais ceci après avoir alimenté les trois Fonds de financements spéciaux d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, des immeubles du patrimoine financier et des routes, pour un total de CHF 812'400.-. Il s'agira, dans les prochains mois, de trouver un compromis entre, d'une part les solutions d'économie et d'autre part la nécessité d'une hausse de la quotité d'impôt, afin de maintenir au mieux les nombreuses prestations offertes à la population de Saint-Imier et des villages voisins, comme la possibilité de maintenir une ouverture de la piscine couverte. Pour rappel, la fraction socialiste vous précise que la grande partie des mesures d'économie ressortant du budget du Conseil municipal soumis à l'approbation du Conseil de ville de janvier 2025 étaient considérées comme acceptables, avec les quelques changements mineurs apportés. Deux points d'achoppement principaux demeuraient toutefois, soit notre demande d'accorder une augmentation salariale couvrant le renchérissement aux employés communaux et le refus de vendre ce qu'il reste du patrimoine financier. Comme déjà expliqué par voie de presse dans la Feuille d'avis du 14 février 2025, vendre ses vaches permet effectivement d'obtenir une entrée d'argent immédiate, mais prive pour toujours notre commune des revenus en découlant. Désormais, ce dont il faudra se méfier en priorité, ce sera l'annonce ces prochaines semaines d'une éventuelle embellie pour les comptes 2024. Il faut savoir, et le rappeler à toutes et tous, que la situation globale des finances communales est mauvaise car la dette augmente, cela étant principalement lié aux difficultés de l'industrie horlogère. Il est très probable que les comptes 2025 seront mauvais si nous ne faisons rien d'ici cet automne. A ce propos, l'audit demandé depuis longtemps par notre fraction, et, maintenant en cours, permettra d'analyser plus en profondeur ce qui pourra être amélioré. Pourtant, malgré les mesures qui vont en découler, la population doit se rendre compte que les économies préconisées ne suffiront pas pour fonctionner durablement. La fraction socialiste accepte à l'unanimité ce budget 2025, le considérant comme un "budget de transition" car il ne pourra être reproduit à l'avenir sans hausse de la fiscalité."

M. Christian Tharin, PLR : "Notre fraction a pris connaissance avec une attention toute particulière du projet de budget 2025 qui nous est proposé ce soir. Le budget 2025 qui nous est présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail complexe, marqué par de nombreuses

concessions et un contexte financier tendu. Après le rejet massif du premier projet par le Corps électoral et le refus du dernier Conseil de ville, il a fallu trouver une voie médiane entre des impératifs budgétaires incontournables et la volonté démocratiquement exprimée de ne pas alourdir la charge fiscale. Nous regrettons naturellement le résultat du 15 janvier dernier et s'il était aussi important pour les autres fractions que le personnel puisse avoir accès au renchérissement ainsi que les fonds spéciaux soient alimentés, une proposition d'amendement aurait pu être faite à ce moment-là. Nous étions alors autant compétents qu'aujourd'hui pour le faire. Nous constatons également en comparant la version présentée en janvier et celle de ce soir que finalement peu de modifications ont été effectuées. Pour rappel, la Commission des finances propose, le Conseil municipal dispose en nous faisons part de son avis et de ses amendements et l'instance de décision final est notre Conseil sous réserve du référendum facultatif. Notre fraction prie ainsi tous les conseillers de ville de garder ceci en mémoire pour tous les dossiers que nous avons à gérer. Soyons clairs : ce budget n'est pas un budget satisfaisant, mais bien un budget de transition. Il reflète une volonté de compromis entre des visions divergentes tout en mettant en évidence les limites du cadre financier actuel. L'absence d'augmentation de la quotité d'impôt s'est accompagnée de mesures d'ajustement qui ne peuvent pas être tenues durablement. La réduction de certaines charges, les prélèvements sur les provisions et l'affichage d'un déficit explicite démontrent bien que nous sommes face à une solution temporaire et non à une réponse structurelle aux défis financiers de notre commune. Toutefois, il faut le dire avec fermeté : ce budget met en exergue une situation préoccupante. Accepter ce budget, ce n'est pas valider un modèle économique viable à long terme, mais bien permettre à notre commune de continuer à fonctionner tout en ouvrant la voie à une réflexion plus profonde sur les moyens à mettre en œuvre pour garantir sa pérennité financière. L'exécutif l'a d'ailleurs bien compris en annonçant son intention d'engager une communication large sur les enjeux liés à la quotité d'impôt. Nous devons voir plus loin que ce seul exercice budgétaire et engager dès maintenant un travail de fond sur l'avenir financier de notre commune. Une remise en question de chaque dépense doit être faite par la Commission des finances lors de l'élaboration du budget 2026. Il en va de notre responsabilité collective de ne pas nous satisfaire d'une gestion au coup par coup et d'éviter que les mêmes débats ne se répètent année après année. L'endettement actuel de la commune se monte à 34 millions de francs, soit CHF 6'539.00 pour 5'200 habitants. Cette dette est trop élevée et il est important de travailler dès maintenant à retrouver un équilibre budgétaire ainsi que de favoriser rapidement un désendettement de la commune. Rappelons encore qu'en décembre 2022, la Commission des finances avait établi un rapport à notre attention, ce rapport contenait des propositions de mesures à prendre. Notre fraction demande à cette commission de reprendre les pistes de réflexion qui avait été mise sur la table puis de les mettre en pratique de la meilleure façon possible et dès que possible. Naturellement les résultats de l'audit externe demandé par le Conseil municipal sera également nécessaire. Notre fraction attend désormais que la Commission des finances se mette au travail et nous fasse parvenir un rapport avec une liste de mesure devant mener notre collectivité à l'équilibre budgétaire et au désendettement. Il faudra alors ensuite à nous, Conseillers de ville, de prendre nos responsabilités et faire des choix. Le temps où tout est possible est malheureusement terminé. Nous devons désormais seulement dépenser que ce que nous gagnons et de la façon la plus économe possible. Fini les projets étalés sur plusieurs années menant à des surcoûts comme par exemple la rénovation de l'Ecole primaire. Ce n'est pas parce que les résultats de l'exercice 2024 s'annoncent bien meilleures que prévus que nous devons abandonner une rigueur budgétaire nécessaire. Il faut maintenir la pression et faire la part des choses entre ce qui est nécessaire de dépenser et ce qui est superflu. Rappelons au passage que le résultat d'exercice est le fruit d'écritures comptables et que cela ne veut pas dire qu'il y a une augmentation réelle de la trésorerie sonnante et trébuchante. Notre proposition d'accorder le renchérissement au personnel communal dès le 1^{er} juillet allait dans le sens de ne pas perdre de vue que les prochains exercices comptables ne s'annoncent pas radieux. Une participation du personnel communal aurait eu l'avantage de montrer à la population qu'il participait également à l'effort budgétaire. La population a fait le raccourci lors de la votation populaire que la proposition d'augmenter les impôts servait à augmenter les salaires des employés. Par notre proposition, nous prouvions ainsi le contraire et cela aurait

pu tordre le cou aux rumeurs lors de la prochaine proposition d'augmentation de la quotité fiscale. A ce propos nous rappelons que selon l'article 49 du règlement sur le statut du personnel, le Conseil municipal peut ne pas compenser le renchérissement ou ne le compenser que partiellement. Nous invitons donc le Conseil municipal à décider par lui-même à modifier le début du droit au renchérissement conformément à notre proposition. A titre personnel, j'ai lu cet après-midi que la commune de Glaris se trouve aussi dans une situation de déficit structurel de 4 millions de francs. Cette commune a décidé de prendre des mesures très fortes afin de combler son déficit, à savoir : La piscine ne sera plus ouverte au public en tout cas cet été. Le téléski appartenant à cette commune ne sera plus ouvert dès la saison prochaine. Cette commune possède plusieurs bâtiments et 6 restaurants seront mis en vente. En conclusion, notre fraction demande :

- que toutes les lignes au budget soit remises en question lors de l'élaboration du budget pour l'année 2026;
- que la Commission des finances nous fasse parvenir dans les meilleurs délais des choix à effectuer, sur les dépenses à renoncer ou à maintenir avec un argumentaire;
- que le tissu économique, culturel et sociétal de notre commune ne soit pas sacrifié sur l'autel des restrictions budgétaires;
- que le budget 2026 nous soit remis plus vite que la pratique actuelle afin de ne pas se retrouver dans la même situation qu'actuellement en cas d'un refus éventuel par le peuple;
- que l'équilibre budgétaire et le désendettement de la commune soient la priorité absolue de la Commission des finances;
- que l'équilibre budgétaire et le désendettement soient réalisés le plus rapidement possible.

Le budget 2025 a été largement débattu lors de notre séance de fraction. Ce budget tel que traité n'a pas fait l'unanimité auprès de nos membres, raison pour laquelle la liberté de vote est laissée à chacun de nos membres. Néanmoins et au final une légère majorité d'entre-nous devrait l'accepter et ce principalement pour mettre fin à la saga du budget 2025."

M. Yves Rochat, PLR : "Je souhaite vous partager un avis personnel. Tout ça pour ça. Sur un budget de 61 millions, avec un gros problème de l'ordre de 3 millions, qui, mathématiquement, ne représente que 5 %. Nous aurons donc passé des mois pour ce résultat ? Dans notre vie privée, jamais nous n'aurions été si peu inspirés. Quand on est rempli de dettes, que l'on n'arrive pas à payer nos factures, chacun de nous renonce immédiatement à des dépenses et met des priorités. Ici peut-être, car c'est de l'argent des autres, on manque de courage et d'initiative. Ce fameux 1 % d'augmentation des salaires, s'il est si important pour certains d'entre vous, allez jusqu'au bout et proposez donc 5 % ou même 10 %, car finalement, nous n'avons pas le premier franc de cette dépense, et emprunter, ce n'est pas très cher et si facile. De plus, trouvez-vous socialement juste que les petits salaires n'aient "que" 1 % mais que les salaires de 8, 10 ou 12'000.- francs par mois soient, sans raison mesurable, par exemple liée à des objectifs, majorés par de la dette supplémentaire et par le contribuable imérien ? Quant à la piscine couverte, si nous, personnellement, étions surendettés, nous ferions immédiatement des économies et renoncerions, par exemple, à notre sortie à Europa-Park ou notre abonnement Netflix. Qui déciderait de remettre en service son vieux jacuzzi sur sa terrasse ? Notre Conseil a toute la latitude de proposer des solutions courageuses qui pourraient mettre Saint-Imier dans une meilleure situation. Mais non, on s'accroche à nos dogmes et on discute encore de comment dépenser plus, mais quand même pas trop. Nous, conseillers de ville, qu'avons-nous apporté comme solutions à notre problème de déficit structurel ? Dans 6 à 8 mois, on imagine aller à nouveau vers le peuple pour lui demander de payer plus, pour désendetter ou refaire le terrain de Châtillon. Je pense sincèrement que c'est illusoire, nous sommes faibles et les Imériens l'ont bien compris. Je vous remercie."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que la parole est encore demandée, ou pouvons-nous passer au vote ?"

...Aucun membre ne demande la parole...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous procédons au vote. Sur la page 2 du rapport du Conseil municipal, il y a toutes une série d'éléments qui ont été demandés par les chefs de fraction, j'espère que nos représentants de la presse en tiendront compte, car c'est important que notre population soit au courant. Donc, les conseillères et conseillers de ville qui approuvent le budget 2025 tel que présenté ce soir sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, 18 voix approuvent le budget 2025. 3 voix étaient contre. Il y a eu 4 abstentions.

...Il est 20 h 33, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié et quitte la séance...

7. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines du 25.04.2024 (PLR et ARC) : information

M. Ludovic Barras, PLR : "La fraction PLR et environs tient à remercier la commission multipartite pour son rapport intermédiaire ainsi que ses membres. Votre implication et votre engagement dans cette mission ont déjà permis de réaliser une écoute active et constructive de l'ensemble du personnel communal, tout en recueillant des informations précieuses sur leurs attentes et préoccupations. Le rapport que vous avez produit démontre votre souci constant de faire progresser l'organisation et la gestion des ressources humaines au sein de notre commune. La finalisation d'un nouveau règlement du personnel, ainsi que l'organigramme, constituent une étape importante pour la clarification de notre structure administrative. Nous sommes convaincus que vos propositions et vos retours serviront de base solide pour les futures décisions, et ce, malgré l'audit en cours, réalisé par des professionnels. Votre grande connaissance et votre expérience, en tant que représentants et Imériens, permettront de dégager des points d'une autre vision, complémentaire à celle de l'audit. Encore une fois, merci pour votre travail de qualité et votre contribution essentielle à l'amélioration continue de nos services et de notre commune."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci à la commission temporaire pour son travail."

M. Michel Ruchonnet, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre remarque, nous allons pouvoir passer au point suivant de notre ordre du jour."

8. Nomination de deux membres au sein de la Commission action sociale, en remplacement de Mme Danika Perret et M. Etienne Geiser, démissionnaires

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons beaucoup de mutations dans diverses commissions. J'ai eu l'occasion de discuter avec certains membres qui se retirent. Il n'y a aucun malaise, c'est uniquement des réorientations."

Mme Paula Tanner, ARC, propose M. Ali Assaf, ARC.

M. Ali Assaf, ARC, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

Mme Christelle Bobillier, PLR, propose Mme Sandra Moszczanski, PLR.

Mme Sandra Moszczanski, PLR, est nommée à l'unanimité.

9. Nomination de deux membres au sein de la Commission temporaire "Pour un développement durable", en remplacement de Mme Danika Perret et M. Mathias Nikles, démissionnaires

Mme Paula Tanner, ARC : "Au moins de décembre 2024, lors de la présentation du rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" notre fraction avait bien fait comprendre que pour nous, le développement durable pour une commune, c'est bien plus qu'un slogan : c'est une feuille de route pour un avenir prospère, équitable et respectueux de l'environnement. Nous avons aussi mentionné que nous comptons sur nos chefs de services pour utiliser cet outil cantonal "la boussole" lors des réflexions des projets. A la suite des discussions de décembre dernier, notre assemblée a décidé de laisser cette commission continuer son mandat jusqu'à la fin de la législature dans le but d'accompagner les chefs de services dans l'utilisation de ladite boussole. Vu que le rapport final de cette commission a déjà été présenté, notre fraction estime qu'un seul membre ARC suffit au sein de cette commission pour ce travail d'accompagnement jusqu'à la fin de la législature. Dès lors, la fraction Alternative régionale et communale renonce à repourvoir ce siège au sein de cette commission temporaire."

M. Vital Carnal, PS, demande à ce que la fraction socialiste prenne le siège ARC en proposant la candidature de Mme Tiffany Dogana.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons donc une proposition, nous allons la voter. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord avec la proposition de la fraction socialiste de prendre le siège laissé vacant par la fraction Alternative régionale et communale sont priés... ."

...M. Yves Rochat, PLR, interrompt M. Michel Ruchonnet, président...

M. Yves Rochat, PLR : "Je demande une suspension de séance."

...Il est 20 h 41, suspension de séance...

...M. Sébastien Ehl, PLR, quitte la séance pendant la suspension de séance, en raison d'autres obligations...

...Il est 20 h 51, reprise de séance...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons reprendre la séance."

Mme Paula Tanner, ARC : "J'aimerais juste revenir sur ce siège que la fraction ARC renonce à repourvoir. Normalement lorsqu'une commission temporaire rend son rapport final, elle est dissoute. Pour la commission temporaire qui nous occupe, elle a rendu, sauf erreur, son rapport final en décembre 2024. Dans les propositions qui nous ont été faites, il y avait la possibilité de dissoudre la commission, de la maintenir jusqu'à la fin de la présente législature, et ceci pour accompagner la mise en place de la boussole, ou modifier cette commission en commission permanente. Nous avons voté pour le maintien jusqu'à la fin de la présente législature. Notre fraction a estimé qu'il s'agit d'un accompagnement, et je dis bien d'accompagner la mise en place de la boussole. S'agissant d'un accompagnement, un

nouveau membre qui devrait se mettre au courant des travaux entrepris, des suites à donner, tous ces éléments nous ont menés à décider de ne pas proposer un nouveau membre en remplacement de Mme Danika Perret. D'autant plus que notre fraction a un deuxième membre dans cette commission en la personne de Mme Edanur Gauchat, ARC. Ce n'est pas un manque d'intérêt de notre fraction pour cette commission. Voilà ce que je voulais encore bien préciser."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci beaucoup Mme Paula Tanner, ARC, pour ces précisions qu'il était important d'entendre et comprendre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Etant donné que nous avons eu la proposition du parti socialiste pour reprendre le siège vacant laissé par la fraction ARC, ainsi que la candidate proposée Mme Tiffany Dogana, je vais procéder au vote."

Au vote, Mme Tiffany Dogana est nommée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien. Le remplacement de M. Mathias Nikles étant pour la prochaine séance, nous allons passer au point suivant."

...Brouhaha...

Mme Christian Tharin, PLR : "Non M. le président, nous avons justement modifié le libellé de ce point de l'ordre du jour pour pouvoir également procéder au remplacement de M. Mathias Nikles."

M. Michel Ruchonnet, président : "Tout à fait, mais vous n'aviez encore pas de nom."

M. Christian Tharin, PLR : "Si nous avons un nom."

M. Michel Ruchonnet, président : "Allons-y. Je vous donne la parole."

M. Yves Rochat, PLR, propose M. Johan Wermeille, PLR.

Au vote, M. Johan Wermeille, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Michel Ruchonnet, président : "Désolé, j'avais tout compris de travers. Encore toutes mes excuses."

10. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. Yves Rochat, démissionnaire

M. Johan Wermeille, PLR, propose M. Patrick Grobéty, PLR.

Au vote, M. Patrick Grobéty, PLR, est nommé à l'unanimité.

11. Nomination de deux membres au sein de la Commission des finances, en remplacement de MM. Etienne Geiser et Hervé Shimuna, démissionnaires

Mme Paula Tanner, ARC, propose Mme Martine Bourquin, ARC.

Au vote, Mme Martine Bourquin, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, propose M. Yves Rochat, PLR.

Au vote, M. Yves Rochat, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

12. Nomination d'un membre au sein de la Commission temporaire chargée de traiter la motion multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines, en remplacement de M. Etienne Geiser, démissionnaire

M. Christian Tharin, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

Au vote, M. Sébastien Ehl, PLR, est nommé à l'unanimité.

13. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Martine Bourquin, démissionnaire

Mme Paula Tanner, ARC, propose Mme Morgane Egloff.

Au vote, Mme Morgane Egloff, est nommée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Félicitations à tous les nouveaux commissaires."

14. Motions, postulats et interpellations

14.1. Motions

14.2. Postulats

14.3. Interpellations

14.1. Motions

M. Michel Ruchonnet, président : "Je n'ai pas connaissance de réponses aux motions ce soir, ni de nouvelles motions. Si personne ne souhaite la parole nous passons au point suivant."

...Aucun membre ne demande la parole...

14.2. Postulats

M. Michel Ruchonnet, président : "Idem ici. Je n'ai pas connaissance de réponses aux postulats ce soir, ni de nouveaux postulats. Si personne ne souhaite la parole nous passons également au point suivant."

...Aucun membre ne demande la parole...

14.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai reçu quatre interpellations. Deux du PLR, et 2 de la fraction Alternative régionale et communale."

M. Michel Ruchonnet, président : "Notre règlement stipule qu'elles doivent être traitées dans l'ordre d'arrivée. Je donne la parole en premier lieu au PLR."

M. Johan Wermeille, PLR : "Nous avons pris connaissance, dans La Feuille d'avis, d'un communiqué signé par un certain ou certaine "Décé" sur une page dédiée à Saintimania, indiquant, je cite : "Nous serions heureux de pouvoir compter sur un soutien plus présent de nos autorités." A ce titre, nous souhaiterions savoir quel soutien la commune apporte à ce spectacle d'une manière générale ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Etant donné que cela touche plusieurs départements et services, comme par exemple la culture, les bâtiments, la facturation, une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance."

M. Johan Wermeille, PLR : "Au début de ce mois, nous avons reçu un tout-ménage des Services techniques de notre commune expliquant l'évolution tarifaire du prix de l'électricité. Cependant, il ne mentionne pas la manière dont est calculé le tarif de rachat pour le courant provenant d'installations photovoltaïques. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous apporter des précisions à ce sujet, notamment sur l'évolution du tarif de rachat du kWh entre 2024 et 2025 ? Soit le passage de 17cts pour 2024 à 10cts pour cette année."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Il est vrai que nous n'avons pas fait de communiqué de presse concernant les nouveaux tarifs photovoltaïques. D'ici la semaine prochaine, voire dans deux semaines, un article paraîtra. Autrement, le site internet des Services techniques (www.stsi.saint-imier.ch) peut vous fournir tous les renseignements nécessaires, et aussi en passant par le tout nouveau site internet de la Municipalité de Saint-Imier (www.saint-imier.ch), qui est plus convivial maintenant, et vous mènera plus rapidement sur celui des Services techniques. Je reviendrai lors d'un prochain Conseil de ville si ces informations ne vous suffisent pas."

M. Johan Wermeille, PLR : "Merci."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Nous tenons tout d'abord à saluer l'effort significatif accompli depuis le début de cette législature en matière de transparence dans la communication. Cette démarche a permis d'assurer une plus grande visibilité des actions du Conseil municipal. Cependant, nous souhaitons soulever un point qui semble être une attente croissante au sein de notre population. Il s'agit de l'absence de précisions concernant les noms des élus participant lors des représentations, événements, ou autres occasions, où le Conseil municipal est amené à se faire représenter. En effet, il serait souhaitable que, lors de ces moments, il soit précisé non seulement que le Conseil municipal sera représenté, mais également par quels membres élus. Cela permettrait d'assurer encore davantage de transparence et de renforcer le lien de proximité entre les élus et les citoyens. Nous vous invitons donc à envisager cette pratique et à mettre en œuvre cette information lors des prochaines communications sur les événements à venir tout comme le font d'autres communes."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous allons traiter votre demande. Nous vous informerons de la suite donnée."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je donne maintenant la parole à la fraction Alternative régionale et communale."

Mme Paula Tanner, ARC : "interpellation intitulée : Déchetterie intercommunale – pas de nouvelles, bonnes nouvelles ? Le 22 septembre 2024, appelée aux urnes, la population imérienne a dit un grand oui au crédit d'engagement de CHF 208'000.- HT/an pour une dépense périodique, d'une durée de trente ans, relative au projet de création d'une déchetterie

intercommunale pour le Haut-Vallon. Depuis cette votation, donc plus de 6 mois, nous n'avons rien entendu au sujet de ce projet. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ? On l'espère. Est-ce que le chef du Département responsable pour ce projet peut nous donner quelques nouvelles ?"

M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour cette interpellation. Il est en effet temps de vous apporter quelques informations. Le Copil relatif à la déchetterie s'est constitué en début d'année, celui-ci était un peu en attente par le fait que certaines communes renouvelaient tout ou partie de ses autorités. Je sors de l'Assemblée générale de Vadec à l'instant. Vadec, en tant que maître d'ouvrage, a mandaté un bureau d'architectes local pour finaliser le dossier sur la base de l'avant-projet qui a été présenté à la population lors des différentes séances publiques. Le dossier avance avec son lot de surprises, la première étant l'étude plus précise de l'entrée et la sortie de la déchetterie sur la route cantonale de Châtillon en relation avec les dispositions légales. La configuration du terrain nécessite une approche quelque peu différente du projet initial, ceci sans grand impact sur celui-ci. Il s'agit de positionner les éléments de la déchetterie un peu plus en retrait de ladite route. Autre surprise, elle est constituée par l'estimation des coûts du petit bâtiment d'exploitation qui diffère du projet selon l'étude du bureau d'architecture. Vadec négocie donc pour trouver des solutions s'approchant de la première estimation, ceci avec le bureau d'ingénieurs et d'architecture. La Municipalité de Saint-Imier est associée à ces réflexions par l'intermédiaire du chef du Service urbanisme et mobilité qui est à même d'apporter son expertise en matière de projet et de procédure et faire valoir les intérêts de la population afin qu'elle dispose d'une infrastructure de qualité. Il faut cependant relever que nous n'avons pas le lead, peut-être à regret, dans ce dossier, puisque Vadec est le réalisateur du projet, il convient donc d'être vigilant à l'avancement de celui-ci."

Mme Paula Tanner, ARC : "Merci beaucoup pour ces nouvelles. Certains dossiers prennent du temps, et il peut y avoir des contraintes. Je suis contente que cela avance, et que la Municipalité de Saint-Imier garde un œil sur le projet, bien que l'on n'ait pas le lead, comme vous l'avez dit."

Mme Jessica Froidevaux, ARC: "Interpellation intitulée : Fondation Grand Chasseral. Nous avons pris connaissance dans la presse du soutien unanime du Grand Conseil bernois à la Fondation Grand Chasseral lors de sa dernière session de printemps et nous pouvons nous réjouir du signal politique donnée par la Berne cantonale à notre région. En prenant connaissance du Rapport et des documents transmis au Grand Conseil, nous avons cependant lu l'affirmation suivante, dans le cadre d'un financement annuel du fonctionnement par le canton de Berne et les communes du Jura bernois. Je cite ici le passage qui figure en page 9 du rapport :

"On constate que les communes ont été fortement impliquées dans la rénovation du bâtiment et qu'elles participent actuellement et régulièrement au fonctionnement de la Fondation. Les conditions légales à ce sujet sont remplies."

Fin de citation.

De plus, dans la présentation de la Fondation Grand Chasseral qui figure en complément du rapport et intitulé : "Communes du Jura bernois et Fondation Grand Chasseral" daté du 26 septembre 2024, figure un chapitre "Perspectives pour la pérennisation de l'implication des communes (horizon 2027)" prévoyant une nouvelle contribution annuelle de 2 francs par habitant à la Fondation Grand Chasseral ainsi qu'une augmentation de 50 centimes pour la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral faisant ainsi passer la contribution de 1 francs 50 à 2 francs. En décembre 2021, la majorité du Conseil de ville s'était prononcée favorablement pour un don unique réparti en trois annuités de 52'000.00 francs alors qu'un montant unique de 52'000.00 francs (10.-/habitant) était sollicité auprès de notre commune par la Fondation Grand Chasseral pour la rénovation du bâtiment de la Couronne à Sonceboz. A

la suite du référendum du 15 mai 2022, le triplement de la subvention unique a été refusé par près des deux tiers de la population imérienne (64,9% de non; 590 non et 319 oui). Nos citoyens avaient ainsi soutenu le texte des référendaires en acceptant le versement d'une contribution unique à hauteur de 10 francs par habitant destinée au projet de rénovation du bâtiment, au même titre que les autres communes du Jura bernois. Nous sommes ainsi très surpris d'apprendre à la lecture du rapport du canton de Berne adressé au Grand Conseil que les communes du Jura bernois participent actuellement et régulièrement au fonctionnement de la Fondation. Nous nous permettons ainsi de solliciter Monsieur le député-maire pour les questions suivantes :

- A combien s'est monté le soutien de notre commune au fonctionnement de la Fondation Grand Chasseral versé en complément à la subvention unique ?
- Ce versement a-t-il fait l'objet d'un préavis de la Commission des finances conformément à l'art. 16 du Règlement des commissions permanentes ?
- Le Conseil municipal est-il informé d'une demande de financement complémentaire et régulier prévoyant une contribution annuelle à la Fondation Grand Chasseral à hauteur de 2 francs par habitants dès l'année 2027 ?

En outre, notre commune contribue depuis plusieurs années à hauteur de 12 francs par habitants, soit plus de 62'000 francs par an aux différentes institutions régionales que sont Grand Chasseral Tourisme, Jura bernois.Bienne, la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral, le Centre de conseil régional en énergie du Jura bernois ainsi que le Parc régional Chasseral.

- Pouvez-vous également nous informer si ces contributions seront modifiées dès 2026 en raison du transfert de la commune de Moutier dans le Jura qui verra ainsi le financement des différentes institutions diminuer ?
- Et finalement, nous vous serions reconnaissants de nous indiquer le caractère obligatoire ou non de ces différentes contributions ainsi que les bases légales y relatives pour celles qui sont obligatoires ?

Nous vous en remercions d'avance."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous avons pris note de votre interpellation et y répondrons lors de la prochaine séance, ou d'une prochaine séance, étant donné qu'il y a pas mal de points, et qu'ils ne sont pas tous de notre compétence."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La députation francophone du canton de Berne a demandé au Conseil-exécutif d'agir pour éviter les fermetures ou le regroupement des agences AVS dans le canton. La fraction ARC souhaite savoir si le Conseil municipal a fait des démarches, où compte en faire, pour maintenir l'agence de Saint-Imier, sachant que ce service de proximité prend soin de nos aînés et des personnes au bénéfice de rentes AI, dans des démarches souvent longues et compliquées ?"

M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale : "C'est une très belle interpellation. Le Service action sociale s'est déjà penché sur la question, puisque le Service action sociale et le Conseil municipal avaient demandé un rapport et que celui-ci a déjà été rendu. Un travail de fond a été fait avec le chef de service, les préposés au service, ainsi que mon prédécesseur M. Hugo Figueiredo, ancien conseiller municipal en charge du Département action sociale. Il a été évalué, entre autres, les compétences, la qualité, et le temps de présence. Il s'avère que notre Service AVS est très bien noté. La qualité est remarquable. Nous avons d'excellentes possibilités de postuler, ou d'envisager, un rapprochement avec d'autres services AVS afin d'avoir un point central. Il faut rappeler que notre Agence AVS est déjà régionale puisque

d'autres villages sont déjà regroupés avec Saint-Imier. Nous pouvons être fiers de notre agence."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci."

Mme Chiara Voisin, ARC : "En début de législature, certains projets d'aménagements des rues ont été mis en stand-by car des rapports sur la mobilité et le stationnement étaient en cours et des décisions devaient être prises. L'idée était d'avoir une vision globale et d'agir sur le réseau routier communal en une seule fois, avec une logique commune. A ce jour, la situation n'a pas évolué. Cela est problématique. Si on prend l'exemple de la Rue de la Fourchaux, les passages piétons ont été supprimés, des places de parking pour ralentir ont été introduites, mais la limitation à 30 km/h n'est pas indiquée. Pourtant, cela était prévu et au quotidien, cela crée des situations particulièrement dangereuses. Pouvez-vous améliorer cette situation et la rendre plus claire ?"

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci pour cette interpellation. Il est de mes vœux d'accentuer le marquage du 30 km/h sur l'ensemble de la commune de Saint-Imier, tant dans nos possibilités financières que physiques. On ne va peut-être pas tout faire durant cette année, mais on va s'y atteler, c'est certain."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Comme j'ai la parole, je me permets de donner réponse à M. Loan Tultak, ARC, concernant son interpellation en lien avec la liaison entre la gare et la Rue du Vallon, respectivement de l'hôtel Hôta. Comme promis, en complément à l'interpellation de M. Loan Tultak, ARC, déposée le 24 octobre 2024, concernant la sécurité des piétons cheminant de la gare en direction ouest de la localité, je peux vous apporter les informations complémentaires suivantes. Pour le chemin empruntant le terrain appartenant aux CFF et le pont au-dessus de la route cantonale, le dossier a été actualisé et la Convention est toujours pendante du côté des CFF. En attendant, il est clair que le transit des piétons et des étudiants en particulier pose un problème sécuritaire. Dans le but de trouver une solution, nous avons rencontré, M. le Maire et moi-même, le chef de service de l'Office des ponts et chaussées M. Cédric Berberat ainsi que le responsable de la signalisation M. Thierry Gobat, le 23 janvier à 6 h 50, afin que les intervenants puissent prendre connaissance de la situation. Il nous a été rappelé dans un premier temps que dans une zone où la circulation est limitée à 30 km/h un passage piétons n'est pas prévu, pour le moins pas obligatoire. Que paradoxalement, celui-ci pouvait être accidentogène. Cependant, une fois un train arrivé et déversant son flux d'étudiants, nous avons pu constater que le déplacement des piétons depuis la gare en direction des écoles professionnelles situées à l'ouest de la localité n'est pas ordonné, voire même anarchique lors de la traversée de la Rue de Châtillon et ceci en l'absence d'un passage pour piétons. Afin d'étudier le comportement des piétons et selon nos discussions, il sera marqué et signalisé un passage pour piétons au sud du carrefour de la Rue de Châtillon et de la Rue du Vallon. Ces travaux seront exécutés dans la semaine du 31 mars au 4 avril 2025. L'OPC vérifiera l'utilisation et la pertinence du passage pour piétons, ainsi que les déplacements piétonniers sur ce carrefour à l'aide d'un enregistrement vidéo durant environ 10 jours, du 1^{er} au 11 mai 2025. Après cette analyse, nous allons discuter de la suite qui sera donnée à ce passage pour piétons, ceci à la fin du premier semestre 2025."

M. Loan Tultak, ARC : "Merci beaucoup d'être allés sur place et de la suite qui sera donnée."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je crois que le plus important, c'est vraiment que l'OPC se soit déplacée. Ils ont été surpris du nombre de piétons qui passent à cet endroit."

M. Michel Ruchonnet, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole sous ce point ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Oui, juste encore dire quelques mots. Je remercie M. Gérard

Dessaules, chef du Département urbanisme et mobilité. Je ne peux que confirmer et appuyer ce qui vient d'être dit. Début mai, allez sur ce passage pour piétons. Demandez à vos amis, votre famille, qu'il soit le plus utilisé possible. Il n'y aurait rien de pire que de devoir l'effacer une deuxième fois."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons bien compris l'importance de ce passage pour piétons. Merci pour toutes les démarches entreprises. Nous allons maintenant passer à notre dernier point de l'ordre du jour."

15. Divers et imprévu

Mme Paula Tanner, ARC : "J'aimerais apporter ce soir des remerciements à Mme Danika Perret, et M. Hervé Shimuna.

Chère Danika,

Au nom de tous les membres du parti Alternative régionale et communale, nous tenons à t'exprimer notre profonde gratitude pour ton engagement politique sans faille au cours des six dernières années. Ton dévouement, ton intelligence et ton soutien indéfectible ont été des atouts précieux pour notre parti. Ta capacité à comprendre les enjeux complexes et à proposer des solutions innovantes a fait de toi une leader respectée et admirée. Ton engagement envers tous les citoyens a été exemplaire, et nous te sommes extrêmement reconnaissants. Merci, Danika, pour ton service public exceptionnel. Ton travail acharné et ta passion ont fait une réelle différence dans toutes les commissions par où tu es passée. Nous te souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Cher Hervé,

Nous tenons à exprimer une fois de plus notre profonde gratitude pour ton dévouement exceptionnel, ta justesse, ta bonne humeur, tes précieuses contributions au sein des commissions et ton leadership remarquable en tant que Président du Conseil de ville 2024. Ton engagement a eu un impact positif significatif durant ce mandat législatif. Nous t'adressons nos vœux les plus sincères pour tes projets futurs, qu'ils se déroulent au sein de notre parti, dans d'autres sphères de la vie publique ou dans ta vie personnelle. Nous espérons vivement que tu continueras à apporter ta contribution et ton expertise à la population dans les années à venir."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Le printemps est de retour. En se baladant dans la Cité imérienne, il n'est pas rare de voir fleurir sur les trottoirs des crottes de chiens, des bouteilles, canettes, mégots, crachats, et papiers. La fraction ARC rappelle à tout un chacun que c'est un acte citoyen que de s'occuper de ses propres déchets et que le vivre ensemble demande un peu de respect envers les autres. Elle vous remercie donc d'accueillir le printemps en participant à cet effort commun."

Mme Elisabeth Beck, PS : "A propos de la piscine, il est, me semble-t-il, important ce soir de préciser certains points au sujet de l'enseignement de la natation dans le canton de Berne. En 4P ou 6H, il est obligatoire de passer un CSA, c'est-à-dire un contrôle de sécurité aquatique. Ceci n'est pas seulement recommandé. Les enfants qui n'obtiendraient pas ce CSA devraient repasser les tests avec un courrier annonçant aux parents qu'ils doivent trouver des solutions. Cela soulève la question des coûts pour les familles et des suivis. A Tramelan, pour assurer suffisamment de cours, au vu des conditions météorologiques en extérieur non prévisibles et pas optimales en termes de possibilités pour toutes les classes, et afin de répondre à cette

obligation, les écoles organisent des déplacements à Saignelégier. La commune paie pour les transports et les entrées. Pour 450 élèves, pour deux heures de natation, il faut compter environ CHF 1'600.- sans les déplacements."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, j'ai le sentiment que personne ne souhaite encore prendre la parole. Je vous remercie pour votre participation. Continuons de travailler ensemble. Bonne rentrée chez vous, et bonne soirée. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :